



**UNIVERSITE POPULAIRE
DES AMIS DE L'ECOLE LAÏQUE**

Association loi 1901

Siège social : Centre de loisirs de Cheusse – Sainte Soulle
17220 LA JARRIE

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**UNIVERSITE POPULAIRE
DES AMIS DE L'ECOLE LAÏQUE**

Association loi 1901
Siège social : Centre de loisirs de Cheusse – Sainte Soulle
17220 LA JARRIE

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Université Populaire des Amis de l'Ecole Laïque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges, les produits à recevoir et les charges à payer.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 10 juillet 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>				
Logiciels informatiques	6 314	6 267	47	1 902
	6 314	6 267	47	1 902
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>				
Terrains	45 155		45 155	45 155
Constructions et agencements				
Matériels d'activités				
Autres immobilisations corporelles	171 523	114 572	56 951	30 300
Immobilisations en cours	216 678	114 572	102 106	75 455
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>				
Titres immobilisés	15		15	15
Autres prêts				
Dépôts et cautionnements				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	223 007	120 839	102 168	77 372
<i>STOCKS</i>				
Matières consommables				
Produits finis				
Marchandises				
<i>CREANCES et COMPTES RATTACHES</i>				
Avances et acomptes versés sur commande				
Usagers				
Produits à recevoir	24 690		24 690	82 469
Comptes d'attente				
Autres créances				
<i>DISPONIBILITES</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	177 636		177 636	193 564
TOTAL ACTIF CIRCULANT	202 326	0	202 326	276 033
<i>COMPTE DE REGULARISATION ACTIF</i>				
Charges constatées d'avance	9 549		9 549	5 904
TOTAL GENERAL	434 882	120 839	314 043	359 309

Passif	31.12.2019	31.12.2018
<i>FONDS PROPRES</i>		
Fonds associatif	232 260	182 872
Résultat de l'exercice	-32 639	49 388
<i>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</i>		
Subventions nettes	9 710	9 955
TOTAL FONDS PROPRES et ASSIMILES	209 331	242 215
<i>PROVISIONS POUR R & C et FONDS DEDIES</i>		
Provisions pour risques et charges	62 161	53 656
Autres provisions		5 000
Fonds dédiés		
TOTAL PROVISIONS & FONDS DEDIES	62 161	58 656
<i>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<i>DETTES D'EXPLOITATION</i>		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 252	21 949
Dettes fiscales et sociales	30 647	33 069
Comptes courants Francas		
Autres dettes		
TOTAL DETTES	38 899	55 018
<i>COMPTE DE REGULARISATION PASSIF</i>		
Produits constatés d'avance	3 652	3 420
TOTAL GENERAL	314 043	359 309

	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de service et usagers	290 508	453 105
Subventions d'exploitation	247 508	258 923
Autres produits de gestion courante	842	1 694
Reprise sur provisions et QP Sub Inv virée au résultat	9 875	4 489
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	548 733	718 211
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (alimentation)	62 181	106 912
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements	15 704	70 008
Variation de stock		
Autres Achats et charges externes	117 407	85 741
Impôts et taxes	6 270	6 653
Salaires bruts	292 789	288 605
Charges sociales	68 896	81 811
Autres charges de gestion courante		43
Dotation aux amortissements	13 037	10 295
Dotation aux provisions	8 505	11 027
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	584 789	661 095
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-36 056	57 116
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	617	523
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	617	523
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	617	523
RESULTAT COURANT (I + II)	-35 439	57 639
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	5 630	1 945
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 630	1945
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	2 830	10 196
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 196
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	2 800	-8 251
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-32 639	49 388
Valorisation Contributions en Nature	48 413	48 413

UNIVERSITÉ POPULAIRE DES AMIS DE L'ÉCOLE LAIQUE DE LA ROCHELLE

ANNEXE pour l'année 2019 en euros

Au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 314 043 euros et au compte de résultat de l'exercice qui dégage un déficit de 32 639 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les notes suivantes font parties intégrantes des comptes annuels

Objet social de l'association : Accueils d'enfants

Centre de loisirs, camps et minis camps, accueil périscolaire, accueil de groupes en hébergement.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2019 est marqué par un résultat négatif de 32 639 €. Il s'agit d'un résultat lié principalement à une baisse importante de l'activité hébergement.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et compte de résultat de l'association sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France, notamment celles du plan comptable associatif adopté par le Comité de la réglementation comptable le 16 février 1999 et homologué par l'arrêté du 8 avril 1999.

- **Conventions de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Aucune immobilisation n'a été jugée comme comportant des éléments assimilables à des « composants » distincts, pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et d'amortissements selon des durées différentes.

- **Amortissement des immobilisations**

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. III c).

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la date d'arrêté des comptes.

- **Subventions affectées à des projets définis**

Pour les subventions sur projets concernant plusieurs exercices consécutifs, si la subvention est supérieure aux charges engagées au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi est constaté en comptabilité dans la rubrique « *fonds dédiés* » au passif du bilan (projet à réaliser en N+1 dont le financement a été notifié lors des exercices précédents).

- **Changements de méthodes**

Aucun changement de méthode ou de présentation n'est intervenu au cours de cet exercice.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles

VALEURS BRUTS	01.01.2019	Acquisitions	Diminutions	31.12.2019
Logiciels informatiques	6 314			6 314
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 314			6 314
Terrains	45 155			45 155
Aménagements des terrains				
Immobilisation en cours				
Constructions et agencements				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions et agencements				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	133 690	37 833		171 523
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	178 845	37 833		216 678
TOTAL GENERAL	185 159	37 833		222 992

b) Acquisitions

. Adoucisseur	1 540 €
. Climatiseur :	299 €
. Deslandes :	1 855 €
. Sadel mobilier :	1 548 €
. Signal achat barrières :	5 959 €
. Manuthan marabout :	7 712 €
. Minibus :	16 273 €
. Toshiba photocopieur :	2 148 €
. Hyper U ordinateur :	499 €

c) Désinvestissements

Néant

d) Tableau des variations des amortissements

AMORTISSEMENTS (Durées D'amortissements)	01.01.2019	Dotations	Reprises	31.12.2019
Logiciels informatiques (5 ans)	4 412	1 855		6 267
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 412	1 855		6 267
Terrain (N/A)	(N/A)			(N/A)
Aménagement des terrains				
Constructions et agencements				
Matériels de transport		1 307		1 307
Autres immobilisations corporelles (3 à 10 ans)	103 390	9 874		113 264
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 390	11 181		114 570
TOTAL GENERAL	107 802	13 036		120 838

2. Immobilisations financières

Parts sociales Crédit Mutuel : 15 €

3. Stocks

Néant

4. Créances et comptes rattachés

a) Avances et acomptes versés

Néant

b) Produits à recevoir des usagers et subventions à recevoir

NATURE	
AEPS Familles + ACM CEMEA (2400 + 6944)	3 860 9344
Solde Prestation de service CAF CLSH Centre Social St Xandre CCAS La Rochelle (915 + 130)	10 388 53 1 045
TOTAL	24 690

c) Autres créances

Néant

4. Disponibilités

Comptes	Montant
CREDIT MUTUEL	9 059
CREDIT MUTUEL PARTENAIRE	70 457
CREDIT MUTUEL PLACEMENT	0
CREDIT MUTUEL COMPTE ANNEXE	992
CREDIT MUTUEL EPARGNE	96 871
CAISSE	257
TOTAL	177 636

5. Charges constatées d'avance

Comptes	Montant
Marion désinfection	578
Stock fuel	7 007
Camping Mervent	1 964
TOTAL	9 549

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Ils sont composés du fonds associatif qui est le cumul des résultats depuis la création de l'association, et du résultat de l'année, soit au total au 31.12.2019 : 199 621 euros

2. Subventions d'investissement : 15 588 €

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Subvention CAF 2017	15 588	33 %	15 588	10 508	5 080
Subvention CAF 2018	4 630		4 630		4 630
Total	20 218		20 218	10 508	9 710

3. Provisions pour risques et charges

	Début	Dotations	Reprises(*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	53 656	8 505		62 161
Provisions pour rééquipement	5 000		5 000	
Provisions pour charges	58 656	8 505	5 000	62 161
Dépréciations				
Total	58 656	8 505	5 000	62 161

Dotations/reprises d'exploitation

8 505

5 000

Dotations/reprises financières

Dotations/dépréciations exceptionnel

Total

8 505

5 000

Dont utilisés conformément à leur objet

0

(1) : Conformément au règlement CNC n° 2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente ¼ de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 au-delà de 10 ans d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la prévision.

4. Dettes d'exploitation

a) Dettes fiscales et sociales

UNIFORMATION	5 695
PROVISION POUR CONGÉS PAYÉS + CHARGES	15 596
URSSAF	6 312
AGRR	703
KLESIA Retraite	1 765
SALAIRES DUS	576
TOTAL	30 647

b) Autres dettes : Néant

c) Fournisseurs

Comptes	Montant
La Panetière	105
La Panetière	92
Les Francas AD 17	1 396
Les Francas AD 17	45
GAEC Ouvrard	40
Lafois Ch.	100
La Triade	729
Eau ville de La Rochelle	5 745
TOTAL	8 252

5 – Produits constatés d'avance

Comptes	Montant
CD Tir à l'arc	660
Association diocèse	216
Association Royale arrhes	1 049
M. Fraud (foot)	543
OGEK St Lary	1 184
TOTAL	3 652

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Informations liées aux activités mises en place (Hébergement et Centre de Loisirs)

HEBERGEMENT	2019	2018	2017	2016
<i>Recettes Hébergement</i>	124 584 €	274 040 €	71 595 €	70 861 €
C.L.S.H				
Centre de loisirs	58 343 h/e	7177 j/e (57 416 h/e)	9 072 j/e (72 578 h/e)	7 458 j/e (60497 h/e)
A.E.P.S	18 170 h/e	2585 j/e (20 686 h/e)	2 258 j/e (18 064 h/e)	2 471 j/e (19 765 h/e)
Camps	5 707 h/e	840 j/e 8 400 h/e	288 j/e (2 880 h/e)	N/D
<i>Recettes CLSH</i>	160 059,15	155 724,68	160 203,66	151 199,76

Note : Il s'agit là des journées enfants effectuées et payées.

2. Subventions d'exploitation :

NATURE	2019	2018	2017	2016
Subvention CAF	59 000	60 500	59 000	59 000
Subventions Ville de La Rochelle	177 475	177 475	163 586	163 586
Subventions mairies Sainte-Soulle et Dompierre	5 817	7 784	5 160	6 258
Aides à l'emploi	5 216	13 164	52 883	45 523
TOTAL	247 508	258 923	280 629	283 057

3. Charges et produits exceptionnels

Concernant les charges exceptionnelles : 2 830 €

- OGEO 2018	1 262,22
- FRUTEAU annulation	1 147,31
- FRANCAS AD17 erreur	0,40
- Solde AEPS	420,06

Concernant les produits exceptionnels : 5 629,81 euros

- de produits sur exercice antérieur (5 629,80 euros) : solde CAF 4 205,53 €, St SAT Primeur 225,90 €, CAF PSO 1 098,37 €, et un produit de 100 €

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif salarié par l'association

TYPE DE CONTRAT	2019	2018	2017	2016	2015
C.E.E	36	36	39	37	31
Contrat d'Avenir et CUI	1	1	3 + 1	4 + 1	5
Régime général	10 (10 CDI)	11 (11 CDI)	10 (3 CDD et 7 CDI)	11 (5 CDD et 6 CDI)	11 (6 CDD et 5 CDI)
TOTAL	47	47	53	53	47
TOTAL (équivalent temps plein)	9,5	9,9	10,8	9	9

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont : Néant
Photocopieur (fin du contrat en 2018)

3. Mise à disposition et bénévolat

- a) Contribution en nature de la ville de La Rochelle : Elle est évaluée par la Mairie à 48 413 € et comprend, entre autre, la mise à disposition des locaux (valeur locative estimée à 43 220 € et leur entretien à 5 193 € de coûts engagés). Ce montant figure au pied du compte de résultat.
- b) Bénévolat : Cette année encore, le bénévolat n'a pas été valorisé. Il peut être estimé à un emploi à trois quart temps.